

Assemblée communale ordinaire du 11 mai 2015 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 27 citoyens actifs

Excusés : MM. Pierre Gabriel et Jean-Pascal Ubertini

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse un salut particulier à Mme Annelore Kleijer, qui a remplacé M. Jean-Claude Maeder, et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 1^{er} mai 2015, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Jean Reichenbach et René Vienne sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014**
- 2. Comptes 2014**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de la fiduciaire
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbation
- 3. Règlement du cimetière : présentation des modifications et approbation**
- 4. Suivi des objectifs de la législature 2011-2016**
- 5. Fusion de communes : information**
- 6. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2014

2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes 2014 se bouclent avec Fr. 3'613'139.65 de charges et Fr. 3'588'450.77 de produits. L'exercice 2014 fait donc apparaître un déficit de Fr. 24'688.88 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 132'239.22. Ce résultat est dû pour l'essentiel à des charges liées inférieures au budget et aux impôts sur les gains immobiliers et mutations plus importants que budgétisés.

La dette nette par habitant passe de Fr. 4'347.00 en 2013 à Fr. 4'041.00 en 2014. Pour le district, celle-ci s'élève Fr. 5'200.00 par habitant.

Les amortissements obligatoires se chiffrent à Fr. 172'887.00.

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 90%. La collaboration avec la commune d'Oron se passe très bien.

La participation aux collectivités publiques (cantonales, associations de communes, aides individuelles et subventions) représente 54.76 % du budget de fonctionnement.

M. Serge Praz détaille les postes qui ont subi des écarts importants par rapport au budget.

Le poste de l'administration générale se boucle avec Fr. 296'052.86 de charges alors que le budget prévoyait Fr. 284'976.15. Ce dépassement provient, entre autres, du paiement des heures supplémentaires du personnel administratif, de l'achat d'un nouvel ordinateur et des frais relatifs à la formation.

Le poste 219.352.00 «participation à l'accueil extrascolaire» se chiffre à Fr. 36'938.00 de charges alors que le budget prévoyait Fr. 20'000.00.

Le poste «Hôpitaux» présente une valeur négative suite à un remboursement d'excédent pour les années 2012-2013, le poste 400.352.01 «participation aux frais d'ambulance» présente une valeur de Fr. - 4'004.00 par rapport au montant prévu.

Les frais liés au déblaiement, salage et protection hivernale, poste 620.314.01, s'élèvent à Fr. 12'554.00 contre Fr. 15'000.00 budgétisés. La réserve des routes n'a pas été sollicitée.

Le poste 790.318.00 «aménagement du territoire» présente des charges de Fr. 24'429.10, contre Fr. 5'000.00 budgétisés. Ce dépassement est dû à certains éléments liés au PAL qui n'étaient pas connus lors de l'élaboration des budgets.

Le poste 900.400.00 «impôt sur le revenu» comptabilise des produits pour Fr. 1'572'286.40 alors que le budget prévoyait Fr. 1'613'783.25. Par contre, les impôts à la source, sur le bénéfice des personnes morales ainsi que sur les gains immobiliers et les mutations immobilières ont été nettement supérieurs à ce qui était budgétisé.

M. Georges Lugon remercie M. Serge Praz pour la présentation des comptes. Toutefois, il constate que notre participation à la déchetterie de Palézieux est plus importante que l'année passée et en demande la raison. M. Serge Praz explique que l'année 2013 a été exceptionnelle.

Avant, nous collaborions uniquement avec la commune de Palézieux, mais, depuis la fusion, certains frais ont été occasionnés auxquels notre commune participe. L'année 2014 correspond à une situation normale.

2.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets se montent à Fr. -242.45 alors que le budget prévoyait Fr. 606'650.00. Le résultat est inférieur au budget car caractérisé par différents reports des années précédentes et décalages d'autres investissements sur 2015 (réfection du pont de la Biorde et PAL).

Concernant l'aménagement du trottoir à la route de Palézieux, la facture finale s'élève à Fr. 63'279.00. Cela représente un dépassement de Fr. 25'988.00 par rapport au budget voté. M. Serge Praz explique que le projet a été modifié en cours de route et certaines options n'avaient pas été prévues au départ.

2.3 Présentation du bilan

M. Serge Praz commente le bilan au 31 décembre 2014 qui se présente comme suit :

	Actif	Passif
Patrimoine financier	2'282'840.75	3'828'689.50 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	3'547'778.80	1'215'267.70 Réserves obligatoires
		190'008.20 Réserves non obligatoires
		621'343.03 Fonds propres
Déficit	24'688.88	
	<hr/>	<hr/>
	5'855'308.43	5'855'308.43

2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

2.5 Rapport de la commission financière

Les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Gilbert Butty SA. En date du 28 avril 2015, ils ont été présentés à la commission financière accompagnée de deux membres du Conseil communal. Pour ce deuxième exercice, le réviseur, M. Butty, a pu répondre à toutes les questions de la commission financière.

Les comptes de fonctionnement se bouclent avec un excédent de charges de Fr. 24'688.88 par rapport à un budget prévoyant un déficit de Fr. 132'239.22. Ce résultat est dû pour l'essentiel à des charges liées inférieures au budget et aux impôts sur les gains immobiliers et mutations plus importants que budgétisés.

Nous relevons les points suivants :

0. Administration

Les heures supplémentaires du personnel administratif ont été réglées afin de rattraper les arriérés.

Suite à la migration du système CommuNet, un ordinateur devenu obsolète a dû être remplacé ; ce qui augmente les charges d'achat de machines et de mobilier de bureau ainsi que les frais de maintenance informatique et site.

1. Ordre

Protection juridique : la professionnalisation des curateurs implique une augmentation des charges y relatives de Fr. 8'977.60 à Fr. 12'562.25.

Police du feu : le nombre d'interventions a été plus important que prévu dans notre commune, ce qui augmente les charges de Fr. 3'000.00 à Fr. 6'155.50.

2. Enseignement et formation

Ecole secondaire : des travaux supplémentaires ont augmenté notre participation aux frais de la halle triple de Fr. 8'616.30 à Fr. 14'993.60.

Accueil extrascolaire : la participation à l'association des Petits lions AES, comptabilise des charges pour Fr. 36'938.60 contre un budget de Fr. 20'000.00. La commission financière recommande de tenir compte de la moyenne des dernières années pour l'établissement du futur budget.

3. Culture et loisirs

Parcs publics : l'entretien de la fontaine a donné suite à des travaux plus conséquents que prévu. Il était important de préserver ce patrimoine.

4. Santé

Les charges positives du poste «participation aux frais d'ambulance» sont dues au remboursement d'excédent pour 2012-2013.

6. Transports et communications

Le personnel édilitaire a effectué moins d'heures que prévu sur nos routes communales, ce qui diminue les charges à Fr. 27'241.50 contre un budget de Fr. 40'810.15.

Nous relevons que le prélèvement à la réserve de Fr. 50'000.00 n'a pas été nécessaire.

7. Protection – Aménagement de l'environnement

Le compte entretien et rénovation des installations est plus élevé que prévu au budget, par le fait d'un bouclage du réseau d'eau aux Invuettes. Il est passé de Fr. 20'000.00 à Fr. 47'482.45.

Certains travaux d'entretien du réseau d'épuration n'ont pas été réalisés ; ce qui a permis une économie de Fr. 44'427.15.

Concernant le poste des honoraires des urbanistes et autres pour le plan local, les nouvelles directives cantonales ont nécessité une nouvelle étude qui a engendré une augmentation de charges de Fr. 24'429.10 au lieu de Fr. 5'000.00.

9. Finances et impôts

L'augmentation des impôts sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que sur les mutations immobilières compense largement le léger manque d'impôts sur le

revenu. Par contre, les impôts sur le bénéfice des personnes morales ont augmenté de Fr. 20'000.00 à Fr. 37'607.75.

Immeubles du patrimoine financier : des travaux supplémentaires effectués par le personnel communal augmentent les salaires d'entretien d'immeubles de Fr. 4'500.00 à Fr. 13'058.50.

Nous n'avons pas de remarques particulières concernant les comptes d'investissement, mis à part des charges supplémentaires concernant la facture finale du trottoir de la route de Palézieux qui se monte à Fr. 63'279.00 contre un budget voté de Fr. 37'291.00.

Suite à ces différentes remarques, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2014.

La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour son dévouement et la bonne gestion des budgets, notre caissière Mme Beaud ainsi que M. Praz pour la bonne tenue des comptes.

Pour terminer, M. Bernard Ruegg donne lecture de la lettre de la commission financière concernant la réalisation du trottoir de la route de Palézieux :

*Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Par la présente, nous vous faisons savoir que la commission financière regrette de ne pas avoir été avertie du dépassement important pour cet ouvrage. En vous remerciant d'en prendre bonne note pour la suite de vos mandats, recevez, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleurs messages.*

2.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2014 sont soumis à l'assemblée communale et sont acceptés à l'unanimité.

3. **Règlement du cimetière : présentation des modifications et approbation**

Mme Christiane Houriet explique que suite à plusieurs demandes, le règlement du cimetière va être modifié. Les articles soumis à modification sont les suivants :

Chapitre Organisation

- Introduction d'un nouvel alinéa à l'article 4 :

Art. 4 al. 2

Le cimetière est divisé en différents secteurs conformément à un plan établi et approuvé par le Conseil communal

Secteur A : ensevelissements, tombes d'adultes et tombes cinéraires, ainsi que tombes d'adultes doubles

Secteur B : lieu de rencontre

Secteur C : enfants

Secteur D : columbarium et jardin du souvenir

Secteur E : ensevelissements, tombes d'adultes et tombes cinéraires simples

Secteur F : nouveau columbarium

- Modification de l'article 7 al. 1 – Dimensions

Les tombes d'adultes doivent avoir les dimensions suivantes :

- largeur (extérieur de la bordure) 70 cm
ou pour les tombes doubles (secteur A) 160 cm

Chapitre Désaffectation

- Modification de l'article 17 – Durée d'inhumation et de dépôt au columbarium

¹ La durée d'inhumation, pour les tombes d'adultes et d'enfants, est de 20 ans au moins (art. 6 al. 3 de l'arrêté), et renouvelable pour 5 ans sur demande expresse de la famille et ceci après l'échéance des 20 ans.

³ (nouveau) Le Conseil communal peut décider d'octroyer une prolongation de durée d'inhumation pour des cas liés à des circonstances particulières.

- Modification de l'article 18 – Cendres

1 La durée de dépôt des cendres est de :

- a) au columbarium et dans une tombe cinéraire : 20 ans et renouvelable pour 5 ans sur demande expresse de la famille.

Modification de l'annexe tarifaire – Creusage des tombes

Creusage d'une tombe cinéraire, y compris l'entourage (maximum 3 urnes)

La parole n'étant pas demandée, les modifications du règlement du cimetière sont soumises au vote et sont acceptées par 32 oui et 2 non.

4. Suivi des objectifs de la législature 2011-2016

Comme à l'accoutumée, lors de l'assemblée des comptes, le Conseil communal présente le suivi de ses objectifs ; certains ont abouti et d'autres ont été abandonnés.

M. le Président commente les objectifs en cours.

Mme Pascale Zimmermann

Soutenir et promouvoir les projets culturels dans notre commune

La commune soutient activement les sociétés de la paroisse.

Entretien des routes

Une attention particulière est portée afin que les routes communales soient entretenues de manière optimale.

Mme Annelore Kleijer

Harmoniser les procédures touchant aux constructions

Le groupe de travail se rencontre régulièrement dans le but d'harmoniser les procédures.

Mme Christiane Houriet

Disposer d'une salle polyvalente à Granges

Pour l'instant, c'est le statu quo. Mais, cela ne veut pas dire qu'un jour notre commune ne disposera pas d'une salle polyvalente.

M. Serge Praz

Finances

Défis en lien avec l'évolution des charges liées aux différents projets concernant la commune.

Energie - Environnement

En collaboration avec les communes d'Attalens et Bossonnens, la commission de l'énergie a organisé, le 7 mai 2015, la soirée OFF à Bossonnens.

Une action coordonnée des trois communes sur le thème de la mobilité douce est prévue le 20 septembre 2015.

Transports publics

Engagement dans la commission des transports de la RGV.

Participation active au comité technique de l'étude menée par le Canton, en collaboration avec la Région Glâne-Veveyse, afin d'améliorer la desserte dans le sud du Canton.

Zone industrielle

Une rencontre avec les entreprises de Granges, à l'occasion de la fête sur l'alpage 2014, a permis d'améliorer encore le dialogue et la collaboration entre les autorités et les acteurs économiques de la commune

M. Richard Houriet

Entretien des conduites d'eau

Dans la mesure du possible, les conduites d'eau sont contrôlées et entretenues en permanence.

M. Savio Michellod

Maintenir l'effectif du corps des sapeurs-pompiers à 60 membres

A ce jour, l'effectif du corps compte 65 sapeurs-pompiers.

Réseau Santé et Social de la Veveyse

Le centre médical de la Veveyse est en fonction, depuis le 4 mai 2015.

M. François Genoud

Mettre en place des projets pour l'ensemble du district

Les transformations et les rénovations de la Maison St-Joseph et du home du Châtelet ont débuté et les travaux se passent bien.

Garantir un fonctionnement optimal de l'administration

Le Conseil communal encourage et soutient la formation continue du personnel. Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel ont obtenu leur diplôme de cadre en administration communale.

Mme Cindy Tâche va terminer sa deuxième année d'apprentissage.

Révision générale du plan d'aménagement local

Le deuxième examen préalable du dossier nous a été retourné par le Canton. Quelques corrections et ajouts doivent être apportés. La mise à l'enquête est prévue cet automne.

M. Rodolphe Aeschlimann a entendu dire que le guichet de la gare de Palézieux allait être fermé. M. Serge Praz indique qu'il n'a reçu aucune information qui va dans ce sens.

M. Jean Reichenbach demande si des travaux vont être entrepris à la route d'Attalens. Mme Pascale Zimmermann explique qu'elle avait communiqué à l'assemblée communale du mois de décembre que le Canton avait prévu, en 2015, la réfection du tronçon depuis le contour des Verchières jusqu'à la caserne. En début d'année, le Service des ponts et chaussées indiquait que les travaux seraient réalisés jusque vers la propriété de Mme Lucienne Tâche. Or, lors d'un récent entretien téléphonique que Mme Pascale Zimmermann a eu avec le Service des ponts et chaussées (SPC), on lui a expliqué que la réfection de l'axe 1540 se fera seulement en 2016, faute de budget, et que, dans l'intervalle, des employés passeront combler les trous avec du goudron chaud. Le Conseil communal a donc décidé d'envoyer un courrier au SPC, avec copie à MM. Georges Godel et Maurice Ropraz, afin de leur faire part de son mécontentement.

M. Marcel Vauthey pense que le Conseil communal doit exiger de la part du Canton que les travaux soient réalisés rapidement.

M. Bernard Ruegg demande pour quelle raison le Conseil communal n'a pas pris l'option d'améliorer le système de carte de crédit à la station essence. M. Serge Praz répond que la raison est essentiellement financière. Le changement de l'automate revenait à plus de Fr. 50'000.00. Au vu de la situation financière de la commune, le Conseil communal n'a pas jugé opportun de procéder à une telle dépense.

M. Savio Michellod explique à M. Marcel Vauthey que le corps des sapeurs-pompiers est composé de volontaires ; il n'y a pas de répartition par commune. Toutefois, proportionnellement, la commune de Granges compte le plus d'hommes. Les frais liés au fonctionnement du corps sont répartis entre les trois communes selon la valeur ECAB des bâtiments.

5. Fusion de communes : information

M. le Président tient à dresser un état des lieux des travaux réalisés par le groupe de travail mis en place par les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges.

Eté 2014, une première rencontre a eu lieu entre les 3 Syndics et l'idée de créer un groupe de travail a été soumise aux Conseillers communaux. Cette proposition fait suite à l'abandon du projet de fusionner les 9 communes du district.

Septembre 2014, création du groupe de travail. En font partie, MM. François Genoud et Serge Praz, pour la commune de Granges, M. Michel Savoy et Mme Luciane Lapierre, pour la commune d'Attalens, MM. Jean-Marie Pilloud et Bruno Fischetti, pour la commune de Bossonnens. Le secrétariat est assuré par Mme Patricia Gabriel.

L'objectif de ce groupe de travail est d'élaborer un rapport, documenté et étayé, qui permettra aux élus de la prochaine législature de disposer d'une matière concrète pour aborder

sereinement le sujet. La motivation des exécutifs s'explique par le fait que ce sujet reviendra sur la table à partir de 2016, qu'on le veuille ou non.

Un rapport préliminaire, où figure un état des lieux des trois communes, a été rédigé. A partir de ce document, le dossier intitulé «vision communes Basse-Veveyse» a été établi. Il imagine une commune avec une population de plus de 5'000 habitants.

Le calendrier prévu pour la suite est le suivant :

- Jeudi 28 mai 2015, une séance d'information se déroulera à Bossonens. Toute la population des trois communes est la bienvenue.
- Courant juin : un sondage sera envoyé à tous les citoyens
- Début juillet : dépouillement et analyse des sondages rentrés
- Courant de l'automne : rédaction de la synthèse
- Décembre : communication des résultats aux législatifs des trois communes

M. Georges Lugon demande si l'idée de fusionner les 9 communes du district pour n'en faire qu'une est définitivement abandonnée. M. le Président répond qu'à moyen terme oui. Toutefois, avec le changement des Conseillers communaux, lors de la prochaine législature, les avis seront peut-être différents.

M. Marcel Vauthey pense que si nous fusionnons à 9 communes, il n'y aura plus de Préfecture en Veveyse ; la population devra se rendre dans un autre district. M. le Président précise que le projet présenté concerne uniquement les communes d'Attalens, Bossonens et Granges. Toutefois, le fait d'avoir une Préfecture et une commune est légalement possible.

6. Divers

Mme Christiane Houriet indique à M. Thierry Mœurs qu'un courrier va être envoyé aux parents, le mercredi 13 mai 2015, concernant l'inscription des enfants à l'accueil extrascolaire. La nouvelle grille tarifaire sera jointe à ce courrier.

M. François Jordil a constaté que des véhicules étaient très souvent parqués le long de la route du Bois-de-Ban. Cette situation est dangereuse et le Conseil communal doit intervenir. Mme Pascale Zimmermann a pris des photos en février et va rencontrer, le 12 mai 2015, M. Jérôme Müller afin de régler cette situation.

M. Jean Reichenbach a remarqué un accroissement de la circulation sur la route du Mt-Pèlerin et prédit, dans peu de temps, un accident. Mme Pascale Zimmermann pense que les automobilistes vaudois empruntent cette route pour se rendre à la gare de Palézieux ; c'est un gain de temps. M. Jean Reichenbach demande dans quelle mesure on pourrait y limiter l'accès. Mme Pascale Zimmermann prend note de la demande.

M. le Président rappelle que si un citoyen constate qu'un automobiliste a un comportement très dangereux et roule à une vitesse inadaptée, il faut prendre le numéro d'immatriculation du véhicule et le transmettre au bureau communal.

M. Richard Houriet confirme à M. Rodolphe Aeschlimann que le projet d'agrandissement de la station d'épuration est toujours bloqué par la LAT. Le terrain nécessaire aux travaux ne peut être acheté, car il n'est pas possible de le compenser. Toutefois, il est possible que des mesures d'urgence doivent être prises pour des travaux intermédiaires, d'où des frais supplémentaires.

M. Steeve Gabriel rappelle que la commune avait entrepris des travaux à la route qui longe la ligne CFF, vers le Tourniquet, dans le but qu'il n'y ait pas de problème avec la ligne CFF. Il signale qu'elle est en mauvais état. Mme Pascale Zimmermann précise que cette route a été abîmée suite aux fortes intempéries de ces derniers jours. M. Steeve Gabriel demande si les CFF ont émis une réserve étant donné l'amas de matériaux qui se trouvait sur les voies. Ils ont dû procéder à des travaux sur la partie du bas de la ligne, et remettre en état le talus qui s'est affaissé, probablement à cause de notre eau. M. Richard Houriet s'est rendu sur place et a rencontré des responsables des CFF. Ces derniers ne considèrent pas que l'affaissement du terrain soit lié à notre eau ; le problème va être réglé ces prochains jours.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal pour sa préparation, et en particulier M. Serge Praz pour la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la fiduciaire, à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel, ainsi qu'à notre apprentie Mme Cindy Tâche pour la réalisation du Powerpoint et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle.

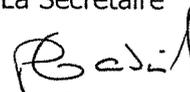
L'assemblée est levée à 21h40.

Le Président

François Genoud



La Secrétaire



Patricia Gabriel